GK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2014- 979 /PRES/PM/MAECR/
MEF portant ratification de l'accord de
prêt n°UV-134 conclu le 11 novembre 2013
au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque
Islamique de Développement (BID) pour le
financement partiel du projet de construction
de l'aéroport international de OuagadougouDonsin.

LE PRESIDENT DU FASO, //
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

VU loi n°007/AN du le avril 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°UV-134 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Burdie Islamique de Développement (BID) pour le financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin

VU la décision nº 2014-017/CC du 11 juillet 2014 sur la conformité à la Constitution des accords d'Istisna'a et de Mandat n°UV-134 conclus le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) relatifs au projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin;

VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est ratifié l'accord de prêt n°UV-134 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement partiel du projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

ARTICLE 2:

La valeur en franc CFA du montant de l'accord de prêt de cinquante milliards (50 000 000 000) sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 27 octobre 2014

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Sembamb

Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale

Yipèné Djibrill BASSOLE

2

AORE